

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE  
136 BIS, RUE DE GRENELLE - 75700 PARIS 07 SP

COMMISSION NATIONALE DE TOPONYMIE

# TOPONYMES DU MONDE

PAYS INDÉPENDANTS ET CAPITALES  
(PCM)

AU 01.01.2007

COMMISSION DE TOPONYMIE DE L'IGN

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

## AVANT-PROPOS DE LA PREMIÈRE ÉDITION

En publiant cette liste de *Pays et capitales du monde*, la Commission Nationale de Toponymie (CNT) répond à l'une de ses missions premières, qui est de coordonner l'action des services publics créateurs ou collecteurs de toponymes, et de veiller à la conservation du patrimoine toponymique.

Ce document constitue la première mise en application des recommandations du Conseil national de l'information géographique (CNIG) sur l'exonymie, c'est-à-dire le traitement en français des toponymes et des noms d'habitants des pays étrangers.

A la suite de ces recommandations, émises lors de la séance plénière du CNIG du 15 novembre 2000, un groupe de travail restreint fut constitué au sein de la CNT. Mais très vite, face à certaines difficultés techniques qui risquaient de retarder la publication, il a choisi de privilégier les données les plus importantes, à savoir les noms de pays et de capitales en français et dans les langues locales, pour ne traiter que dans un deuxième temps les noms d'habitants.

S'appuyant sur différentes études antérieures, notamment celles de la Commission de toponymie de l'Institut géographique national et de la Commission de terminologie du Ministère des affaires étrangères, le groupe a élaboré un nouveau document qu'il a soumis aux membres de la CNT et qui a été adopté par le CNIG plénier dans sa séance du 15 mai 2002.

La présentation sous forme de deux tableaux en regard fournit à l'utilisateur une information claire et précise, lui permettant de faire la distinction entre les noms appartenant au patrimoine français et les noms locaux, ainsi qu'entre les noms toujours en vigueur et les noms anciens sortis de l'usage.

Les formes retenues dans cette édition peuvent être considérées comme formes de référence pour l'usage français. Leur choix a été guidé par le souci de préserver, dans la mesure du possible, les noms traditionnels, vivants dans la langue française courante, tout en tenant compte des besoins liés à la communication moderne. Il n'a pas toujours été facile de choisir entre plusieurs formes usuelles acceptables, et c'est pourquoi, dans certains cas, deux noms apparaissent ensemble en entrée principale. Le nombre des variantes figurant dans les notes indique clairement combien ces noms importants et que l'on pourrait donc supposer d'un usage unique et généralisé, peuvent prêter à confusion, voire à controverse.

Il me reste à remercier chaleureusement l'IGN qui a réalisé la synthèse des informations, la mise en forme du document et la maquette de couverture, ainsi que l'INSEE qui a bien voulu se charger de l'impression et de la diffusion de la présente édition.

Marie-Rose Simoni-Aurembou  
Présidente de la CNT

## **PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION**

La Commission nationale de toponymie publie avec le présent document une liste des Pays et Capitales du Monde, qui comprend les dénominations des pays ou États indépendants reconnus par la communauté internationale au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Cette édition est motivée par l'intérêt croissant suscité par ces noms géographiques particuliers, mais également par les nombreuses incertitudes concernant leurs formes exactes. En effet, les bouleversements qui se sont produits dans le monde au cours de la dernière décennie, avec notamment l'éclatement de l'U.R.S.S., les conflits dans les Balkans ou en Asie, ont provoqué l'émergence sur la scène internationale de noms d'origines très diverses, qui jusqu'alors n'étaient connus que des spécialistes, et dont l'intégration dans le vocabulaire de la communication courante a parfois posé des problèmes. Dans certains cas, ces nouveaux noms ont pu se trouver en concurrence avec des noms traditionnels français, qu'ils ont progressivement supplantés dans l'usage.

D'une manière générale enfin, la multiplication des échanges internationaux, le développement des voyages à l'étranger contribuent à une évolution permanente des usages relatifs aux noms géographiques.

Il convenait donc d'établir un document prenant en compte les nombreux changements récemment intervenus dans ce domaine, tout en offrant aux utilisateurs une information claire et précise leur permettant de faire la distinction entre les noms faisant partie du patrimoine français et les noms locaux, ainsi qu'entre les noms toujours en vigueur et les noms anciens qui ne sont plus en usage.

Outre l'abondante documentation existant en matière de noms géographiques - dictionnaires, atlas, cartes - il faut mentionner les travaux d'organismes spécialisés tels que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et sa partie française, l'Association Française de Normalisation (AFNOR), etc. Ces organismes ont publié des listes multilingues de noms de pays sur lesquelles s'appuie la présente étude.

La Commission nationale de toponymie remercie les lecteurs ou utilisateurs de la présente édition qui voudront bien lui faire connaître leur avis sur son contenu et sa présentation, et lui adresser toutes autres remarques pour une amélioration d'une future édition.

## PRÉSENTATION DE LA LISTE

La liste se présente en deux tableaux qui peuvent être consultés en vis-à-vis : le tableau intitulé **NOM FRANÇAIS**, comporte les formes françaises courtes (par exemple France) et longues (par exemple République française) des noms de pays, ainsi que le nom de leur capitale en français ; le tableau intitulé **NOM LOCAL**, comporte le nom en français de la ou des langues officielles de chaque pays, et en regard les formes courtes et longues du nom de ce pays ainsi que celui de sa capitale, dans cette ou ces langues officielles locales. Enfin, des numéros entre crochets renvoient à des notes en fin de liste.

1 - Le tableau **NOM FRANÇAIS** se présente de la manière suivante :

- la première colonne, **Code ISO**, donne le code à 2 lettres “ alpha-2 ” fixé par la norme ISO 3166 “ Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ” (Partie 1 - Codes pays - 2<sup>e</sup> édition - 2006).

Cette norme, établie par l’Organisation internationale de normalisation, présente l’intérêt d’être reconnue et utilisée au niveau mondial pour tous les travaux nécessitant une identification précise et non ambiguë des pays.

- la deuxième colonne, **Forme courte**, donne les noms des pays dans leur forme usuelle, selon l’ordre alphabétique du français. Lorsque ce nom usuel comporte plusieurs termes, le classement se fait sur la partie principale du nom, par exemple Tchèque (la République).

C’est la forme courte qui est la plus largement utilisée, puisqu’elle est diffusée dans les documents internes des gouvernements et des administrations, par l’enseignement et l’ensemble des moyens de communication, et en cartographie.

Lorsqu’un pays possède plusieurs formes courtes jugées également correctes, celles-ci apparaissent dans la liste reliées par la conjonction “ ou ”, par exemple Irak (I’), ou l’Iraq. La première forme citée est celle qui est recommandée par la commission de toponymie de l’IGN pour la cartographie ; la deuxième correspond à un usage tout aussi fréquent, mais réservé à d’autres domaines d’application tels que ceux mentionnés ci-dessus.

- la troisième colonne, **Forme longue**, donne le nom systématiquement utilisé dans les actes importants des États : Constitution, législation, traités, etc. ; cette forme longue peut également être utilisée dans le titre des publications cartographiques. De même que dans certains cas il n’existe pas de forme courte, dans d’autres il peut ne pas exister de forme longue, comme par exemple pour la Barbade ou le Canada.

- la quatrième colonne, **Capitale**, indique le ou les noms actuellement usités en français ; ces noms peuvent être soit d’origine française, soit résultant d’un emprunt à une tierce langue, par exemple Addis Abeba.

2 - Le tableau **NOM LOCAL** se présente de la manière suivante :

- la première colonne, **Langue officielle et code ISO**, mentionne le nom français des langues officielles locales des pays, tel qu’il figure dans la norme ISO 639 “ Codes pour la représentation des noms de langue ” (ISO 639-1, 2002 ; ISO 639-2, 1998 révisée en 2000), donnée à la suite.

Toutes les langues sont mentionnées dans un ordre alphabétique strict, indépendamment de toute considération de statut ou d’importance. Cet ordre impose naturellement celui dans lequel sont données les dénominations locales correspondantes.

- les deuxième colonne, **Forme courte**, et troisième colonne, **Forme longue**, donnent les noms de chaque pays dans sa ou ses langues officielles locales. En règle générale, cette indication est fournie par la Constitution de l’État, qui précise dans un article particulier quels sont la langue et le nom officiels du pays.

Toutefois des incertitudes demeurent, car cette information ne figure pas toujours de façon explicite dans la Constitution des États. Ainsi, on a coutume de poser pour principe que l’anglais est la langue officielle des États-Unis, mais aucun article ne le mentionne dans la Constitution.

En outre, certains pays indiquent plusieurs langues officielles dans leur Constitution, mais celle-ci ne cite qu’un seul nom, qui correspond généralement à une langue de grande diffusion : par exemple la Constitution du Swaziland, qui cite l’anglais et le swati comme langues officielles du pays, mais ne donne que la forme anglaise du nom du pays ; la forme en swati, recherchée par d’autres moyens, ne présente pas les mêmes garanties d’exactitude.

La recherche du nom dans l’autre langue officielle locale peut aussi s’avérer vaine ; dans ce cas, seul le nom de la langue est mentionné, dans l’attente d’informations ultérieures.

- la quatrième colonne, **Capitale**, indique le ou les noms dans les langues officielles locales.

Lorsqu'une langue utilise un système d'écriture autre que l'alphabet latin, par exemple l'alphabet arabe ou l'alphabet cyrillique, les dénominations locales résultent d'une translittération ou d'une transcription ; elles sont inscrites en caractères italiques, par exemple *Afghānistān*.

En raison de la variété des usages dans ce domaine, il existe généralement plusieurs systèmes de translittération pour une écriture donnée. C'est pourquoi la Commission de toponymie a adopté les dispositions suivantes :

- la prépondérance est donnée aux systèmes mis au point par les pays eux-mêmes ; par exemple, pour le chinois, c'est le système appelé " pinyin ", à présent internationalement reconnu, qui est utilisé. Il est à noter que l'écriture *Beijing* du nom de la capitale est celle résultant du système pinyin, alors que la graphie traditionnelle française Pékin, recommandée pour l'usage français, est plus proche de la prononciation locale de ce nom.

- en l'absence d'un tel système, le choix s'est porté sur les systèmes recommandés sur le plan international, en particulier par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG).

- pour les pays de langue officielle arabe on a adopté le système de translittération dit de "Beyrouth amendé", reconnu et utilisé sur le plan international.

### 3 - NOTES

Les notes regroupées en fin de la présente liste mentionnent en variantes les principaux cas de divergences avec les documents analogues publiés par d'autres instances, en particulier l'ONU. Dans le cas de l'ONU, le document de référence est la base de données United Nations Multilingual Terminology Database " Noms de pays ", du site ONU fin 2006. Pour plus de précision, il a paru souhaitable d'indiquer lesquelles de ces variantes n'étaient pas recommandées pour l'usage français.

Enfin, lorsqu'il existe plusieurs villes ayant rang de capitale, la fonction de chacune d'elles est précisée.

## SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Pays et capitales du monde*, Institut Géographique National (4<sup>e</sup> édition, 1986 et 5<sup>e</sup> édition, 1997) et fichier numérique version de 2006 implanté sur le site de l'IGN
- Arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la terminologie des noms d'Etats et de capitales (J.O. du 25 janvier 1994) et mise à jour de juin 1995 (Division géographique du Ministère des Affaires Etrangères)
- *Codes des noms de pays et des noms de langues*, AFNOR (2000) et mises à jour (2002)
- United Nations Multilingual Terminology Database *Noms de pays*, ONU (2006)
- *Report on the current status of the UN romanization systems for geographical names* (E/CONF.94/CRP.81)
- *Actes du séminaire toponymique franco-africain* - CNIG - CNT (Paris, 1996)

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES CODES ISO DES 193 PAYS INDÉPENDANTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007

AD	Andorre (l')	GM	Gambie (la)	NI	Nicaragua (le)
AE	Émirats arabes unis (les)	GN	Guinée (la)	NL	Pays-Bas (les)
AF	Afghanistan (l')	GQ	Guinée équatoriale (la)	NO	Norvège (la)
AG	Antigua-et-Barbuda	GR	Grèce (la)	NP	Népal (le)
AL	Albanie (l')	GT	Guatemala (le), ou le	NR	Nauru
AM	Arménie (l')		Guatemala	NZ	Nouvelle-Zélande (la)
AO	Angola (l')	GW	Guinée-Bissau (la)	OM	Oman
AR	Argentine (l')	GY	Guyana (le)	PA	Panama (le)
AT	Autriche (l')	HN	Honduras (le)	PE	Pérou (le)
AU	Australie (l')	HR	Croatie (la)	PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée (la)
AZ	Azerbaïdjan (l')	HT	Haiti	PH	Philippines (les)
BA	Bosnie-Herzégovine (la)	HU	Hongrie (la)	PK	Pakistan (le)
BB	Barbade (la)	ID	Indonésie (l')	PL	Pologne (la)
BD	Bangladesh (le)	IE	Irlande (l')	PT	Portugal (le)
BE	Belgique (la)	IL	Israël	PW	Palaos (les)
BF	Burkina (le)	IN	Inde (l')	PY	Paraguay (le)
BG	Bulgarie (la)	IQ	Irak (l')	QA	Qatar (le)
BH	Bahreïn	IR	Iran (l')	RO	Roumanie (la)
BI	Burundi (le)	IS	Islande (l')	RS	Serbie (la)
BJ	Bénin (le)	IT	Italie (l')	RU	Russie (la)
BN	Brunei (le)	JM	Jamaïque (la)	RW	Rwanda (le)
BO	Bolivie (la)	JO	Jordanie (la)	SA	Arabie saoudite (l')
BR	Brésil (le)	JP	Japon (le)	SB	Salomon (les)
BS	Bahamas (les)	KE	Kenya (le)	SC	Seychelles (les)
BT	Bhoutan (le)	KG	Kirghizstan (le)	SD	Soudan (le)
BW	Botswana (le)	KH	Cambodge (le)	SE	Suède (la)
BY	Biélorussie (la)	KI	Kiribati (les)	SG	Singapour
BZ	Bélize (le), ou le Belize	KM	Comores (les)	SI	Slovénie (la)
CA	Canada (le)	KN	Saint-Christophe-et-Niévès	SK	Slovaquie (la)
CD	Congo (la Rép. dém. du)	KP	Corée du Nord (la)	SL	Sierra Leone (la)
CF	Centrafrique (la)	KR	Corée du Sud (la)	SM	Saint-Marin
CG	Congo (le)	KW	Koweït (le)	SN	Sénégal (le)
CH	Suisse (la)	KZ	Kazakhstan (le)	SO	Somalie (la)
CI	Côte d'Ivoire (la)	LA	Laos (le)	SR	Suriname (le)
CL	Chili (le)	LB	Liban (le)	ST	Sao Tomé-et-Principe
CM	Cameroun (le)	LC	Sainte-Lucie	SV	Salvador (le)
CN	Chine (la)	LI	Liechtenstein (le)	SY	Syrie (la)
CO	Colombie (la)	LK	Sri Lanka (le)	SZ	Swaziland (le)
CR	Costa Rica (le)	LR	Libéria (le), ou le Liberia	TD	Tchad (le)
CU	Cuba	LS	Lesotho (le)	TG	Togo (le)
CV	Cap-Vert (le)	LT	Lituanie (la)	TH	Thaïlande (la)
CY	Chypre	LU	Luxembourg (le)	TJ	Tadjikistan (le)
CZ	Tchèque (la République)	LV	Lettonie (la)	TL	Timor oriental (le)
DE	Allemagne (l')	LY	Libye (la)	TM	Turkménistan (le)
DJ	Djibouti	MA	Maroc (le)	TN	Tunisie (la)
DK	Danemark (le)	MC	Monaco	TO	Tonga (les)
DM	Dominique (la)	MD	Moldavie (la)	TR	Turquie (la)
DO	Dominicaine (la République)	ME	Monténégro (le)	TT	Trinité-et-Tobago (la)
DZ	Algérie (l')	MG	Madagascar	TV	Tuvalu (les)
EC	Équateur (l')	MH	Marshall (les)	TZ	Tanzanie (la)
EE	Estonie (l')	MK	Macédoine	UA	Ukraine (l')
EG	Égypte (l')		(l' Ancienne République	UG	Ouganda (l')
ER	Érythrée (l')		yougoslave de)	US	États-Unis (les)
ES	Espagne (l')	ML	Mali (le)	UY	Uruguay (l')
ET	Éthiopie (l')	MM	Birmanie (la)	UZ	Ouzbékistan (l')
FI	Finlande (la)	MN	Mongolie (la)	VA	Vatican (le), ou le Saint-Siège
FJ	Fidji (les)	MR	Mauritanie (la)	VC	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
FM	Micronésie (la)	MT	Malte	VE	Vénézuéla (le), ou le Venezuela
FR	France (la)	MU	Maurice	VN	Vietnam (le), ou le Viêt Nam
GA	Gabon (le)	MV	Maldives (les)	VU	Vanuatu (le)
GB	Royaume-Uni (le)	MW	Malawi (le)	WS	Samoa (les)
GD	Grenade (la)	MX	Mexique (le)	YE	Yémen (le)
GE	Géorgie (la)	MY	Malaisie (la)	ZA	Afrique du Sud (l')
GH	Ghana (le)	MZ	Mozambique (le)	ZM	Zambie (la)
		NA	Namibie (la)	ZW	Zimbabwe (le)
		NE	Niger (le)		
		NG	Nigéria (le), ou le Nigeria		

Les codes sont issus de la Norme internationale ISO 3166 "Codes pour la représentation des noms de pays", 2<sup>e</sup> édition 2006 ; les noms sont conformes à la première forme courte de la présente publication.

## NOTES DE “ PAYS INDÉPENDANTS ET CAPITALES (PCM) ”

- [1] Variante (ONU) : la République sud-africaine.
- [2] Pretoria (ePitoli en zoulou) est la capitale administrative et le siège du gouvernement ; Tshwane est une conurbation comprenant 13 anciennes municipalités, dont Pretoria qui est la ville-centre. Le Cap est le siège du Parlement.
- [3] La nouvelle Constitution de la République d’Afrique du Sud (Acte n°200 de 1993) a proclamé 11 langues officielles, outre l’afrikaans et l’anglais. Les 9 autres langues officielles, ainsi que les formes courtes et longues du pays dans ces langues sont les suivantes :
- *ndébélé* : Sewula Afrika, Repabliki we Sewula Afrika - *pedi* : Afrika-Borwa, Repabliki ya Afrika-Borwa
  - *sotho* : Afrika-Borwa, Repabliki ya Afrika-Borwa - *swati* : Ningizimu Afrika, Riphabliki yase Ningizimu Afrika
  - *tsonga* : Afrika-Dzonga, Riphabliki ya Afrika Dzonga - *tswana* : Afrika-Borwa, Repabliki ya Afrika-Borwa
  - *venda* : Afrika Tshipembe, Riphabliki ya Afrika Tshipembe - *xhosa* : Mzantsi Afrika, iRiphabliki ya Mzantsi Afrika
  - *zoulou* : Ningizimu Afrika, Riphabliki yase Ningizimu Afrika.
- [4] Variante : El Djezair
- [5] L’ONU n’utilise pas la forme longue.
- [6] Variante : Dhaka.
- [7] Porto-Novo est la capitale constitutionnelle. Cotonou est le siège du gouvernement et des ambassades.
- [8] Variantes (ONU) : le Bélarus, la République du Bélarus, formes non recommandées pour l’usage français.
- [9] Variantes (ONU) : le Myanmar, l’Union du Myanmar, formes non recommandées pour l’usage français.
- [10] Depuis le 7 novembre 2005, Pyinmana, ou le nouveau quartier nommé Nay Pyi Daw, serait capitale politique. Rangoun (variante : Rangoon) demeure le siège des ambassades.
- [11] Sucre est la capitale constitutionnelle. La Paz est le siège du gouvernement et des ambassades.
- [12] Variante (ONU) : le Brunéi Darussalam.
- [13] L’ONU n’utilise pas la forme courte.
- [14] Ce pays s’est appelé le Zaïre de 1971 à 1997.
- [15] L’ONU n’utilise pas la forme courte.
- [16] L’ONU n’utilise pas la forme courte.
- [17] Yamoussoukro est la capitale politique depuis 1983. Abidjan, l’ancienne capitale, demeure le siège des ambassades.
- [18] Variante utilisée localement : la Dominique.
- [19] Variante MAE : Abou Dabi.
- [20] Variante (ONU) : la République de l’Équateur.
- [21] L’ONU n’utilise pas la forme longue.
- [22] L’ONU n’utilise pas la forme courte.
- [23] Variantes (MAE) : la Guinée-Bissau en forme courte, la République de Guinée-Bissau en forme longue, Bissau comme capitale (Arrêté du 4 novembre 1993).
- [24] Variante (ONU) : la République du Guyana
- [25] Irak est la graphie traditionnelle française ; la forme Iraq est proche du nom translittéré de l’arabe.
- [26] ] L’ONU n’utilise pas la forme courte.
- [27] L’État d’Israël a fixé sa capitale à Jérusalem, en arabe *Al Quds*, en hébreu *Yerushalayim*. En l’absence d’accord international sur le statut de cette ville, la plupart des ambassades sont à Tel-Aviv-Jaffa, en arabe *Tall Abīb-Yāfā*, en hébreu *Tel-Aviv-Yafō*
- [28] Alma-Ata (en russe), ou Almaty (en kazakh) demeure siège des ambassades. Aqmola, devenue Astana le 6 mai 1998 est siège du gouvernement.
- [29] Variante : le Kirghizistan (ONU), forme non recommandée pour l’usage français.
- [30] La capitale s’est appelée Frounzé - du nom d’un commissaire militaire soviétique - de 1926 à 1989.
- [31] Centre administratif de la municipalité de Tarawa, constituée de l’atoll du même nom.
- [32] L’ONU n’utilise pas la forme courte.
- [33] ONU : le Libéria, la République du Libéria.
- [34] Variante (ONU) : la Jamahiriya arabe libyenne, forme courte non recommandée pour l’usage français.
- [35] Variante (ONU) : la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.
- [36] Variante (ONU) : la Principauté de Liechtenstein.
- [37] Reconnue à l’ONU sous la dénomination (provisoire) de l’“ ex-République yougoslave de Macédoine ”.
- [38] Tananarive, forme française recommandée ; la forme locale est Antananarivo.
- [39] Variante (ONU) : les Îles Marshall.
- [40] Municipalité située sur l’atoll de Majuro.
- [41] Variante orthographique (ONU) : les États-Unis du Mexique.
- [42] L’ONU n’utilise pas la forme courte.

- [43] Variantes : la Moldova ; la République de Moldova (ONU, sans forme courte), formes non recommandées pour l'usage français.
- [44] ONU : le Nigéria, la République fédérale du Nigéria.
- [45] Abuja est la nouvelle capitale depuis les années 1990. Lagos est l'ancienne capitale.
- [46] Variante (ONU) : l'Oman.
- [47] Variante (ONU) : la République de l'Ouganda.
- [48] Constituée des Îles Palaos, partie occidentale des Îles Carolines dans la Micronésie, en libre association avec les États-Unis, la République des Palaos est devenue pleinement indépendante le 1er octobre 1994. Variantes : Belau, Palau. Melekeok serait la nouvelle capitale depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006.
- [49] Variante ancienne : Assomption
- [50] Amsterdam est la capitale constitutionnelle. La Haye est le siège du gouvernement, du Parlement et des ambassades.
- [51] L'ONU n'utilise pas la forme courte.
- [52] L'ONU n'utilise pas la forme courte.
- [53] La forme longue République du Rwanda remplace la forme République rwandaise depuis le 4 juin 2003, après la promulgation de la nouvelle Constitution.
- [54] Variante (ONU) : Saint-Kitts-et-Nevis. L'ONU n'utilise pas de forme longue.
- [55] Variante (ONU) : les Îles Salomon (formes courte et longue identiques).
- [56] Variantes (ONU) : El Salvador, la République d'El Salvador, formes non recommandées pour l'usage français.
- [57] Variantes (ONU) : le Samoa, l'État indépendant du Samoa.
- [58] Le 3 juin 2006, le Monténégro, séparé de la Serbie, devient indépendant. Anciennes entrées : la Serbie-et-Monténégro (jusqu'au 3 juin 2006), la Yougoslavie (jusqu'au 4 février 2003).
- [59] Belgrade est devenue capitale de la Serbie, et Podgorica celle du Monténégro en juin 2006.
- [60] Forme utilisée par l'ONU : la République démocratique somalienne.
- [61] Mogadiscio est l'ancien nom italien, Muqdisho est la forme officielle en langue somali.
- [62] Variantes (ONU) : Sri Lanka (sans article), la République socialiste démocratique de Sri Lanka (déterminants inversés).
- [63] Sri Jayewardenepura-Kotte est la capitale administrative et législative, Colombo est la capitale commerciale.
- [64] Variante ancienne : le Surinam.
- [65] Mbabane est la capitale administrative et judiciaire, Lobamba est la capitale législative.
- [66] L'ONU n'utilise pas la forme courte.
- [67] L'ONU n'utilise pas la forme courte.
- [68] Variante orthographique (ONU) : la République-Unie de Tanzanie.
- [69] Dodoma est la nouvelle capitale en cours d'installation. Dar es Salam est l'ancienne capitale, siège des ambassades.
- [70] Variante : Tchèque. Il s'agit d'une variante récente, essentiellement journalistique, non attestée dans les ouvrages de référence.
- [71] Indépendance du Timor oriental : 20 mai 2002.
- [72] Achgabat est le nom turkmène, Achkhabad est la forme russe.
- [73] Variante (ONU) : la République turque.
- [74] Centre administratif de l'atoll de Funafuti.
- [75] Forme reconnue aussi à l'ONU.
- [76] Variantes (ONU) : Vanuatu (sans article), la République de Vanuatu.
- [77] La Constitution du pays est incertaine quant à l'emploi de l'article.
- [78] Cette désignation n'est utilisée dans les documents de l'ONU que dans les textes relatifs à l'Union internationale des télécommunications et l'Union postale universelle.
- [79] L'ONU n'utilise pas la forme courte.
- [80] Variante (ONU) : Viet Nam.